

1. *Débitrice:* **SIP société genevoise d'instruments de physique**, rue du Pré-de-la-Fontaine 19, 1217 **Meyrin**

2. *Remarques:* But: fabrication et vente d'instruments de physique, d'appareils de précision, de machines, et généralement toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant à cette branche d'industrie.

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

1. L'état de collocation (réf. n° 1);

2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF).

Sinon, les modifications de l'état de collocation et de l'état de revendication seront considérés comme acceptées. (Réf. n° 1-2-3).

Pour tout renseignement: M.O. Crispin, tél. 022 327 72 04

Office des faillites

1227 Carouge

(02225108)